

NOTICE DE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE

« Appel à candidature
de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
pour l'habilitation des organismes intervenant dans la lutte contre les
maladies humaines transmises par les insectes »

DEPOT DES DOSSIERS AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023, MINUIT

SOMMAIRE

1. Création d'un compte
2. Connexion
3. Remplissage du formulaire sur la plateforme en ligne « démarche simplifiée »
4. Traitement et suivi

1. CREATION D'UN COMPTE

- ✓ Connectez-vous au formulaire en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidature-de-l-agence-regionale-de-sante>

Si vous n'en avez pas créé votre compte « démarches simplifiées » faites-le.

ATTENTION : Le suivi de votre dossier sera fait à partir de l'email ayant servi d'identifiant du compte "démarches-simplifiées"

- ✓ Activez votre compte

Le message ci-dessous apparaît, pour activer votre compte, ouvrez la boîte mail utilisée comme identifiant puis cliquez sur le lien d'activation envoyé.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier
votre adresse

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

2. CONNEXION

- ✓ Cliquez sur le lien du formulaire en ligne

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidature-de-l-agence-regionale-de-sante>

- ✓ Renseignez vos identifiants

3. REPLISSAGE DU FORMULAIRE SUR LA PLATEFORME EN LIGNE « DEMARCHE SIMPLIFIEE »

Une fois connecté,

- ✓ Cliquez sur « Commencer un nouveau dossier »

Rentrez le numéro SIRET de votre organisme. Des informations sont automatiquement remontées à partir de votre SIRET ;

- ✓ S'il s'agit bien de votre organisme, cliquez sur « Continuer avec ces informations ».

Le formulaire apparaît. Prenez connaissance du préambule.

→ Vous avez la possibilité de remplir ce formulaire en plusieurs fois, en cliquant sur « Enregistrer votre brouillon », en bas du formulaire.

→ N'importez les pièces jointes obligatoires que lorsque vous avez finalisé tous les champs obligatoires en ligne et que vous êtes prêt à soumettre votre dossier. En effet, **une fois importées, ces pièces jointes ne seront plus modifiables.**

- ✓ Remplissez les champs du formulaire,
- ✓ Les champs et pièces jointes indiqués par un « * » sont obligatoires ;
- ✓ Une fois tous les champs obligatoires renseignés, vous pouvez alors cliquer sur « Soumettre le dossier », en bas du formulaire.

→ Un **accusé de réception** sera envoyé sur le mail vous ayant servi d'identifiant.

4. Traitement et suivi

→ Un second mail vous sera envoyé lors du passage en instruction de votre dossier.

La phrase d'instruction aura lieu à partir du 2 octobre 2023 par l'ARS.

Un courrier numérique ou papier sera envoyé à chaque candidat qu'il soit retenu ou non courant novembre 2023.

En cas de difficultés avec la plateforme :

<https://faq.demarches-simplifiees.fr/>